

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°13 du 1^{er} avril 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°16

ERRATUM

à l'instruction n° 0-6030-2011/DEF/EMM/MDR/SST du 18 février 2011 modifiant l'instruction n°18/DEF/EMM/MDR/SST du 9 septembre 2008 relative à l'entretien et à la vérification des équipements sportifs en service dans les organismes de la marine.

Du 11 mars 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *secteur « bulletin officiel ».*

ERRATUM à l'instruction n° 0-6030-2011/DEF/EMM/MDR/SST du 18 février 2011 modifiant l'instruction n°18/DEF/EMM/MDR/SST du 9 septembre 2008 relative à l'entretien et à la vérification des équipements sportifs en service dans les organismes de la marine.

Du 11 mars 2011

NOR D E F B 1 1 5 0 2 8 3 Z

Texte modifié :

Instruction n° 0-6030-2011/DEF/EMM/MDR/SST du 18 février 2011 (BOC N° 10 du 11 mars 2011, texte 16.).

Référence de publication : BOC N°13 du 1^{er} avril 2011, texte 16.

L'instruction n° 0-6030-2011/DEF/EMM/MDR/SST du 18 février 2011 est modifiée comme suit :

1. Annexe I. « CONTRÔLES ET ÉPREUVES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS VISÉS PAR LA RÉGLEMENTATION. ».

Dans le tableau.

Au lieu de :

Cordes à grimper.	Appliquer les dispositions de l'instruction de référence 10).
-------------------	---

Lire :

Cordes à grimper.	Appliquer les dispositions de l'instruction de référence 11).
-------------------	---

2. Annexe IV. « TEXTES DE RÉFÉRENCES ».

Au lieu de :

« 4) Décret n° 94-699 du 10 août 1994 (n.i. BO ; JO n° 190 du 18 août 1994, p. 12077) modifié, fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux. » ;

Lire :

« 4) Décret n° 94-699 du 10 août 1994 (n.i. BO ; JO n° 190 du 18 août 1994, p. 12077) fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux. ».